

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	26
Votants par procuration	2
Absents	9
Total des votes	28

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DESPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme GAUTIER, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, M. MESNIER, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme RETUREAU, Mme ROSA, Mme RUBETTI, Mme SIMON, M. TIMON, Mme VANNIER, M. VOLLAIS

Secrétaire de séance : M. BERNARD

Absent(s) excusé(s) : M. BURET, Mme DUVAL, Mme HAKI, Mme WACRENIER

Absent(s) : M. GUENNI, Mme KOUZIAEFF, Mme LOPES DUARTE, M. MARE, Mme QUESNEY

Procurations : M. BURET à M. DARMOIS, Mme DUVAL à Mme ROSA

DEL_0028_2023_Affectation de résultat 2022 ville budget principal

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes (articles R221-50 et R221-92 du CGCT).

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif. Elle doit faire l'objet d'une délibération, si la section d'investissement est déficitaire.

Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Solde de la section d'Investissement 2022	- 1 112 256,75 €
Solde des Restes à réaliser 2022	- 839 038,34 €
Besoin de financement 2023	- 1 951 295,09 €
Solde de la section de Fonctionnement 2022	5 892 207,72 €

Accuse de réception en préfecture
027-200077329-20230403-del_0028_2023-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

L'affectation du résultat au budget primitif 2023 proposé est le suivant :

Affectation au 1068	1 951 295,09 €
Excédent de fonctionnement reporté	3 940 912,63 €

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

Considérant la nécessité d'affecter les résultats de la section de fonctionnement au vu du déficit de la section d'investissement, restes à réaliser inclus,

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'AFFECTER** une partie du résultat de la section de fonctionnement soit 1 951 295.09 euros à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, restes à réaliser inclus.

En résumé, les opérations seront donc les suivantes :

En section d'investissement :

- Dépenses, compte 001 « résultat de clôture » : 1 112 256.75 €
- Recettes, compte 1068 « excédent de fonctionnement reporté » : 1 951 295.09 €

En section de fonctionnement :

- Recettes, compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 3 940 912.63 €

Fait à PONT-AUDEMER, le 03 avril 2023

Pour extrait certifié conforme
Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS



Acte publié le 14.04.23

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230403-del_0028_2023-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023